

# Press release

**For Immediate Release: August 21, 2006**

## **COMMUNIQUE DE MISE EN OEUVRE D'UN CONTRAT DE LIQUIDITE**

La société MITTAL STEEL a confié, au 18/08/2006, à la SOCIETE GENERALE SECURITIES la mise en œuvre d'un contrat de liquidité sur Euronext Paris, conforme à la charte de déontologie de l'AFEI, approuvé par instruction par l'Autorité des Marchés Financiers. Le contrat, qui prendra fin le 17/08/2007, est renouvelable par tacite reconduction par périodes successives de 12 mois.

Pour la mise en œuvre de ce contrat, 50 000 000 euros ont été affectés au contrat de liquidité.